



LA MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE CONÇUE POUR VOTRE MÉTIER

3 BONNES RAISONS DE SOUSCRIRE UNE MULTIRISQUE 100 % PRO



L'assurance multirisque 100 % Pro est un **contrat modulable conçu pour correspondre à votre activité et à ses risques spécifiques**. Nous vous accompagnons au quotidien avec un socle de garanties et de nombreux services d'assistance.

1. DES GARANTIES COMPLÈTES POUR VOTRE MÉTIER

- Vol, incendie, vandalisme, dégât des eaux, bris de machine, dommages électriques, catastrophe naturelle... avec **les garanties Dommages**, vos biens sont couverts dans la limite du plafond des garanties souscrites.
- **Vos biens nomades, votre matériel et vos marchandises sont protégés**, y compris lors du transport ou pendant un déplacement professionnel. Les garanties vous suivent là où vous exercez votre activité : chez un client, un partenaire, sur les marchés, foires, salons et manifestations commerciales.
- **Les Garanties Responsabilité Civile** vous protège pendant l'exercice de votre activité en cas de dommages matériels, immatériels et corporels causés à des clients ou partenaires.
- En complément, **la RC du mandataire social** couvre votre patrimoine personnel de chef d'entreprise en cas de mise en cause de votre responsabilité de dirigeant.

2. UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DE VOS BESOINS

- Avec la garantie **Pertes d'exploitation**, en cas de sinistre garanti ou d'accident corporel, vous bénéficiez d'un **soutien financier** pour prendre en charge vos frais fixes et compenser la perte de vos bénéfices afin de vous aider à redémarrer votre activité.
- Parce que vos stocks et vos achats augmentent en période de forte activité, **les plafonds de garanties souscrits peuvent être augmentés jusqu'à 50 %** (incendie, dégât des eaux, vol) si vous choisissez cette option.

3. DES SERVICES POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

- Un **service d'assistance** pour répondre à vos questions fiscales, juridiques, salariales liées à votre activité.
- Une **assistance rapatriement** en cas d'accident au cours de vos voyages professionnels en France comme à l'étranger.
- Des **prestations d'urgence** en cas de sinistre de vos locaux assurés : gardiennage, mise en relation avec un vitrier ou un plombier...

UNE PROTECTION JURIDIQUE DISPONIBLE EN OPTION

En cas de contrôle fiscal, de litige amiable ou de procédure judiciaire, vous êtes soutenu tout au long de vos démarches.



Une **prise en charge de votre défense au mieux de vos intérêts**, de la recherche d'une solution amiable au suivi d'une procédure.



En cas de litige, **le libre choix de l'avocat ou de l'expert** ainsi que la prise en charge des frais et honoraires, dans les limites prévues par votre contrat.



La **sauvegarde de votre réputation sur internet** si vous faites l'objet d'une diffamation ou d'une atteinte à l'image.

COMPLÉTEZ VOTRE PROTECTION ET DÉCOUVREZ...

- L'assurance **Generali Protection Numérique** pour protéger votre activité en cas de cyber-attaques.
- Le contrat **Generali Auto Missions** pour assurer vos collaborateurs et leurs véhicules personnels en missions professionnelles.



Pour en savoir plus sur votre couverture d'assurance, contactez votre intermédiaire d'assurance.

Votre contact

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions ou limitations et franchises. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI.

Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

